

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 26 Novembre 2015

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Tarifs communaux 2016
4. – Droits de terrasse – Année 2016
5. – Réfection d'une partie de la Rue Fernand Léger – Travaux de VRD – Marché public de travaux – procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
6. – Acquisitions de différentes parcelles de terrain au Conseil Départemental
7. – Participation financière de la Communauté de Communes FERCHER à des divisions parcellaires
8. – Subvention exceptionnelle versée à l'USF Pétanque
9. – Rapport annuel d'activités de FERCHER Pays Florentais – Exercice 2012
10. – Rapport annuel d'activités de FERCHER Pays Florentais – Exercice 2013
11. – Rapport annuel d'activités de FERCHER Pays Florentais – Exercice 2014
12. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quinze, le vingt-six Novembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-neuf Novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Premier Maire Adjoint, Monsieur Roger JACQUET, Maire, étant empêché.

Etaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal , Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle – SEBA Hakim – VOISINE Joël – ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – BEGASSAT Jean-Claude – DELAUAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient représentés : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – DEBOIS Anne-Marie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – ROUSSEAU-GAY Eva – AIT BAHA Moustapha – PROGIN Nicole – LEPRAT Monique avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs JACQUET Marc – DEMAY Françoise – MOUTTOU Emmanuelle – LAMBERT Jacques – LEMKHAYER Kamal – VOISINE Joël – CHARRETTE Philippe.

Etait absente : Mme TOURNEZIOT Amandine.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER Mireille

En exercice : 29 Présents : 21 Procurations : 7 Votants : 28 Absent : 1

1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2. – INFORMATIONS DU MAIRE

- Remerciements de l'Association AIRSOFT OF CHER pour la mise à disposition du terrain communal au lieu-dit « Le TEXAS » pour pratiquer l'activité d'AIRSOFT et demande de renouvellement de la convention d'occupation des lieux pour 2016. Cette association a transmis un don d'une valeur de 150 €
- Remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour avoir permis une collecte de sang le 26 Octobre dernier qui a accueilli 67 donateurs.

3. - TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, expose que pour donner suite à la Toutes Commissions qui s'est tenue le 17 Novembre 2015 qui a examiné les tarifs relatifs à l'Administration ainsi que des nouveaux tarifs devant s'appliquer aux équipements et structures et aux bâtiments proposés par la Commission des Finances du 28 Octobre 2015, ainsi que les tarifs relevant des Commissions Affaires Culturelles du 6 Octobre 2015 et des Sports du 8 Octobre 2015.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les différentes propositions (augmentations éventuelles, maintiens, diminutions et aménagements de certains tarifs) applicables à compter du 1er Janvier 2016

Le tableau a été annexé à la convocation et il a été précisé qu'en page 7, un chiffre manquait :
Manifestation à but lucratif : Associations de la commune : Grande manifestation :

- Frais de fonctionnement : rajouter : 140 €

Monsieur VOISINE est remercié pour avoir signalé cette anomalie.

Interventions :

Monsieur VOISINE propose différentes suggestions :

- ***Concours de belote à passer en petite manifestation***
- ***Application d'un tarif à l'heure pour les privés et les associations de la Communes pour les locations de l'auditorium avec cuisine, la salle Danielle DARRIEUX et la petite salle de Roseville comme il est prévu pour les privés extérieurs.***

Monsieur DELAVAUD fait savoir qu'il s'abstient sur le vote de ces tarifs municipaux car malgré des recherches effectuées il n'a pas compris la logique et l'application des nouveaux tarifs proposés, il remercie toutefois Mr le Maire d'avoir reporté ce dossier lors du dernier conseil municipal.

Monsieur CHARRETTE demande que dans le texte de la délibération soit rajouté « diminutions et aménagements de tarifs »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 1 abstention, l'ensemble des tarifs communaux 2016.

4. - DROITS DE TERRASSE – ANNEE 2016

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que pour donner suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 28 Octobre 2015 et à l'adoption des tarifs communaux 2016 par la Toutes Commissions du 17 Novembre 2015 où les droits de terrasse ont été arrêtés pour :

- Terrasse saisonnière (3 mois) : 1.50 € le m²
- Terrasse à l'année : 2.20 € le m²
- Terrasse couverte : 4.00 € le m²

Ces droits de terrasse seront perçus à compter du 1^{er} Janvier 2016

LIEUX	MESURES (en m ²)	MESURE x TARIF TERRASSE	TOTAL (en €)	PRIX A PAYER (en €)
CAFE DE LA VILLE	15.64 x 4.1 = 64.14	64.14 x 1.50	96.21	96.20
CAFE DU CHER	15 x 2,8 = 42	42 x 1.50	63.00	63.00
LE BEL AIR	9 x 3.50 = 31	31 x 4.00	124.00	124.00
BAR DES AMIS	3,4 x 5 = 17	17 x 1.50	25.50	25.50
BRIN DE NATURE	2 x 17,5 = 35	35 x 2.20	77.00	77.00
SEVERINE FLEURS	2,30 x 16,8 = 38,64	38,64 x 2.20	85.00	85.00
RESTAURANT LE FLORENTAIS	9 x 2,2 = 19,8 + 6 m ² pots	25,8 x 1.50	38.70	38.70
MAGASIN PHILDAR Ma petite laine	2 x 1 = 2	2 x 1.50	3.00	3.00
ATLAS Kebab – Avenue Jean Jaurès	5.50 x 2 = 11	11 x 1.50	16.50	16.50
GARAGE BRUNET (CITROEN)	15.70 x 3,5 = 54.95	54.95 x 2.20	120.89	120.90
Au bon vieux temps – Avenue Jean Jaurès	Stop trottoir	2 x 2.20	4.40	4.40
P.M.U LE VINCENNE	4 x 5 = 20	20 x 1.50	30.00	30.00
LOMBARD CARBONEL Magasin optique	4.40 x 2.20 = 9.68	9.68 x 2.20	21.29	21.30
TRANSAXIA	8 x 2.62 = 21	21 x 4.00	84.00	84.00
LAVANDE PAPILLON	3.50 x 1.50 = 5.25	5.25 x 2.20	11.55	11.55
SARL SILA Le Palais d'Istanbul	26 m ²	26 x 1.50	39.00	39.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble des droits de terrasse 2016 énoncé ci-dessus.

5. REFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE FERNAND LEGER – TRAVAUX DE VRD MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur TABARD, Adjoint délégué aux Transports, explique que la Rue Fernand Léger est la route principale d'accès à la Zone Industrielle de Saint Florent sur Cher. Son état actuel nécessite des travaux de réfection et plus particulièrement à hauteur des anciennes voies ferrées au carrefour avec la Rue René Fontaine.

De plus, il est envisagé de créer un passage piéton surélevé à hauteur de l'Etablissement COMATELEC.

Pour la réalisation de ces travaux, il est lancé un marché de Travaux V.R.D.

Le présent marché a pour objet de définir l'ensemble des travaux de V.R.D. nécessaire à la réfection du Carrefour Léger / Fontaine et la création d'un passage surélevé.

Les prestations à assurer sont :

Pour l'Opération n°1 : Carrefour rue F Léger / R Fontaine :

- Dépose des rails existants.
- Réfection des bordures.
- Rabotage et réfection de la voirie.
- Mise à la côte des ouvrages existants.

Pour l'Opération n°2 : Passage piéton surélevé :

- Création d'un passage piéton surélevé.
- Modification du réseau d'eaux pluviales.
- Mise en place d'une signalétique horizontale et verticale.

Le marché est un marché de travaux, il est réparti en lot unique. Il est conclu avec une entreprise individuelle. La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à Fin Novembre 2015.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure retenue est : PROCEDURE ADAPTEE

Articles 33 et 57 à 64 du Code des Marchés publics version consolidée de Janvier 2009.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales : "Le Berry Républicain"

Date d'envoi à la publication Vendredi 23 Octobre 2015

Date de parution Mercredi 28 Octobre 2015

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur le profil d'acheteur

www.e-marchéspublics.com / réf 411452

Date de mise en ligne : Vendredi 23 Octobre 2015 à 16 H 00

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 06 Novembre 2015 à 16 H 00

A cette date :

14 dossiers ont été téléchargés

0 dossier retiré au S.T.M.

5 Entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.

0 Entreprise a répondu sans suite par courrier

Le Pouvoir Adjudicateur a ouvert les plis en présence du Directeur des Services Techniques Municipaux et du Directeur Général des Services le Lundi 09 Novembre 2015 à 09 H 30.

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture de la deuxième enveloppe a été enregistrée sur le document annexé à la convocation (P.V. n° OUV2).

Le Pouvoir Adjudicateur a chargé le Maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres pour statuer.

Il décide également de supprimer la réalisation de l'opération n°2 et demande une analyse des offres sur l'opération n°1 uniquement.

Le Mardi 10 Novembre 2015, le rapport d'analyse des offres a été remis au Pouvoir Adjudicateur.

Après étude, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de retenir l'offre de l'Entreprise AXIROUTE comme l'offre économiquement la plus avantageuse et conforme aux critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

- ① Critères Prix 65 %
- ② Critères Délai d'exécution 35 %

L'estimation des travaux est donc arrêtée à :

Montant de l'Opération n°1 53 992,60 € TTC
Soit CINQUANTE TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DOUZE EUROS et SOIXANTE CENTIMES TTC

Interventions :

Monsieur DELAUDAUD est satisfait que des travaux soient entrepris dans cette rue qui dessert la quasi-totalité des entreprises florentaises et qui est très fréquentée

Monsieur TABARD précise que la réalisation a été programmée en fonction des moyens financiers actuellement disponibles car le site est stratégique.

Monsieur BEGASSAT remarque que le coût des travaux a bien été négocié, les prix des marchés sont relativement bas en ce moment.

Monsieur CHARRETTE demande que la réalisation des travaux soit très contrôlée car cette rue reçoit un fort trafic avec un nombre de poids lourds très important.

Madame ROBERT demande comment va se réaliser ces travaux, notamment au niveau de la circulation, et préconise une signalisation très spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le présent marché.

6. - ACQUISITIONS DE DIFFERENTES PARCELLES DE TERRAIN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur LAMBERT, Premier Maire Adjoint expose qu'en début d'année 2015, la Commune avait saisi le Conseil départemental pour une éventuelle possibilité d'acquérir des parcelles constituant l'ancienne voie ferrée reliant SAINT FLORENT à Massoeuvre afin de rétablir un lieu de promenade

Par courrier du 22 Avril 2015, le Conseil départemental a fait savoir qu'il était favorable à la requête et proposait l'éventuelle cession d'autres parcelles en nature de chemin de randonnée ou constituant le contrebas du viaduc. Cette demande a fait l'objet d'une Commission d'urbanisme réunie le 15 Juin 2015 où certaines propositions ont été acceptées, d'autres rejetées.

Les services départementaux ont repris contact en expliquant que les parcelles qui constituaient le contrebas du viaduc n'étaient pas cessibles aux propriétaires dont les parcelles se jouxtent car elles font partie intégrantes de l'édifice.

Après un examen sur place et un exposé au Bureau municipal réuni le 17 Septembre 2015, celui-ci a émis un avis favorable pour le transfert des parcelles à la Commune.

Par courrier du 4 Novembre 2015, le Conseil départemental fait savoir qu'il accepte la cession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- BE 184, BE 185, BE 188, BE 189, BE 228, AO 246, AO 247, AO 249, AO 253, AO 254, AO 260, AO 261, BM 6, BM 37, BM 38, BE 112, BE 113, BE 114, BE 115, AO 275, AO 156, AO 82.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces acquisitions, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui sera dressé par le Conseil départemental.

7. - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER A DES DIVISIONS PARCELLAIRES

Madame DEMAY, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose qu'un arrêté préfectoral du 29 Mai 2012 déclare d'utilité publique des eaux souterraines du champ captant de l'Ile et soumet la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais à certaines obligations dont l'interdiction de toute intrusion dans la zone des puits. Pour ce faire, il convient de créer un passage réservé aux piétons longeant la clôture existante du champ et le terrain de rugby afin d'éviter toute dégradation.

Cette problématique a été présentée au Bureau municipal du 3 Septembre 2015, qui a décidé de faire intervenir un géomètre pour délimiter l'emplacement et avec l'accord du Président de la Communauté de Communes de prendre en charge 50 % des frais de bornage d'après un devis réalisé par Monsieur GRAS, Géomètre Expert et qui se présentent de la manière suivante :

- Bornage n° 1 : passage piétons entre le stade et les puits de captage : coût : 551.04 € TTC
- Bornage n° 2 : déplacement de la clôture des puits de captage : 908.10 € TTC.

Après présentation de ce chiffrage au Président de FERCHER, celui-ci a décidé de prendre en charge globalement le déplacement de la clôture et 50 % de la délimitation du passage piétons soit 275.52 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à payer la globalité de la facture soit : 1 459.14 € TTC, et de demander à la Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS de reverser la somme de 1 183.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de cette participation financière et entérine la participation des deux entités.

8. - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'USF PETANQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'USF Pétanque afin de leur apporter une aide financière de fonctionnement suite aux résultats de l'Association et de son passage en Nationale 2.

Intervention :

Monsieur DELAUDAU déclare être satisfait de cette décision

Après en avoir délibéré, Monsieur VOISINE Joël déclare qu'étant partie prenante dans cette association il ne participera pas au vote, le Conseil municipal se prononce par 27 voix pour sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

9. - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DE FERCHER PAYS FLORENTAIS – EXERCICES 2012 – 2013 -2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations 2015/35, 2015/36, 2015/37 du Conseil Communautaire en sa séance du 7 Octobre 2015,

Vu le compte-rendu de la Toutes Commissions du 9 Novembre 2015,

Interventions :

Monsieur BEGASSAT explique que la présentation de ces rapports est obligatoire pour ST FLORENT car elle a une population supérieure à 3 000 habitants

Pour 2015, le rapport d'activités sera transmis pour que d'éventuelles remarques puissent être émises.

Il apporte une précision sur le compte rendu de la Toutes Commissions du 9 Novembre 2015 concernant la prise de compétences sur l'Autorisation des Droits du Sol : actuellement beaucoup de modifications se présentent au niveau des territoires, et des propositions de regroupement des communes sont en cours, dans ce cas, FERCHER pourrait se retrouver seul à financer l'ADS au SIRDAB donc dans l'obligation de reprendre l'instruction des documents d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes si l'impact financier est trop important.

Monsieur DELAUAUD fait part qu'il apprécie les échanges constants entre la Communauté de Communes et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités de la Communauté de Communes pour 2012, 2013, 2014.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 1^{er} Décembre 2015

La Secrétaire de séance,

M. BOUCHER

TARIFS COMMUNAUX 2016

OBJET	Date d'effet	TARIFS 2016
<u>ADMINISTRATION</u>		
<u>Concessions au cimetière Beausejour et Lamartine</u>	1er Janvier	
*Trentenaires		161,00 €
*Cinquantenaires		278,10 €
*gratuites / cas particuliers (voir Délib du 24/05/2011 : enfant jusqu'à 4 ans...)		
<u>Vacations funéraires</u>	1er Janvier	
* 1 vacation par corps		21,70 €
* 1/2 vacation en cas d'exhumation de plusieurs corps d'une même sépulture, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière (Art. R2213-48 du CGCT)		10,90 €
<u>Cimetière Lamartine</u>	1er Janvier	
*Coût caveaux préfabriqués 6 places		1 906,00 €
*Coût case columbarium (achetée en 2012) :		1 030,55 €
*Coût case columbarium (achetée en 2015)		1 082,40 €
* Coût de la pose d'un columbarium à facturer lors de la vente de la case		110,00 €
<u>Etat Civil & Affaires Générales</u>	1er Janvier	
*Tarif photocopie A4 délivrée aux usagers		0,30 €
*Tarif photocopie A3 délivrée aux usagers		0,50 €
<u>Droits de place au marché</u>	1er Janvier	
au m2 (minimum de perception : 3,06€)		0,36 €
*Redevance pour borne électrique		0,36 €
*Camion de passage		138,00 €
Taxe additionnelle organisation de manifestations commerçants non-sédentaires	1er Janvier	
<u>Forains</u>		
<u>Forfait 4 jours Festivités de Juillet</u>		
*Chenilles		204,50 €
*Auto-skooters		204,50 €
*Manèges enfants		204,50 €
*Boutiques		20,10 €
*Machines à sous		20,10 €

<u>Hors Festivités de Juillet</u>				
*Manèges enfants au m2 et par jour				0,36 €
<u>Cirques (en fonction de la surface pour le séjour)</u>				
Forfait unique quelque soit la surface				263,70 €
<u>Loyers communaux</u>		1er Janvier		
<u>Logements rue Migraine et rue J-Ferry (MRD) :</u>				
* Délibération du 18/03/1996 base des loyers au 01/07/1996.				
* Délibération du 28/09/2006 : actualisation de la base des loyers au 01/01/2005				
révision annuelle suivant l'indice de référence (somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du prix des travaux, d'entretien et d'amélioration du logement, ainsi que du coût de la construction) La révision se fait par logement à la date anniversaire d'arrivée dans les lieux.				
<u>loyer mensuel (hors charges eau, élec., chauffage...)</u>				
		pour info : moyenne des loyers suivant actualisation et révision		Application au
délib 1996	délib 2006			1er Février 2016
Type F2 : loyer 60,52€	réactualisat° moy. 74,16 €		86,63 €	117,00 €
Type F3 : loyer 87,20€	réactualisat° moy. 106,85 €		129,03 €	175,00 €
Type F4 : loyer 117,69€	réactualisat° moy. 144,22 €		177,30 €	225,00 €
Pavillon n° 16 -type 4-			169,68 €	230,00 €
Pavillon n° 14 -type F5-			397,84 €	400,00 €
<u>Logement Rue Salengro</u> (logement de fonction pour nécessité de service)			pour info : moyenne 2015 au 22/09	
Loyer hors charges			210,84 €	loyer en cours
depuis 1998, les charges mensuelles sont évaluées à 802 F soit 122,26 €.				A c/ du
Ce montant est aujourd'hui fixé à 134,00 € au 1er Janvier 2016, sur la base moyenne des charges annuelles.				01/01/2016
				134,00 €
<u>Hôtel de Ville</u>				
Pour formations, stages...				
Location salle du 2ème étage : tarif semaine				25,00 €
<u>AFFAIRES SCOLAIRES et ENFANCE - JEUNESSE</u>			Pour info	
<u>Restaurant scolaire</u>		Rentrée scolaire 2015/2016		
*Elèves			3,20 €	
*Elèves des écoles extérieures			3,90 €	
*Elèves bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé		Délibération du 25/06/2015	1,20 €	
Commune de St Florent			1,40 €	
Elèves bénéficiant d'un PAI -Communes extérieures			4,75 €	
*Elèves commune extérieure (occasionnel)			6,30 €	
*Enseignants			6,30 €	
*Personnels communaux			7,60 €	
*Personnes extérieures			1,22 €	
*Prestation sociale repas				

Transport des enfants des maternelles			
vers le Restaurant scolaire (Tarifs par semestre)			
1er semestre de Septembre à fin Janvier			
2ème semestre de Février à la fin de l'année scolaire)			
Tarifs enfants de St-Florent			
*1er enfant		32,60 €	
*2ème enfant		22,60 €	
*3ème enfant		12,50 €	
Tarifs enfants de communes extérieures			
*1er enfant		39,40 €	
*2ème enfant		27,25 €	
*3ème enfant		15,20 €	
Service d'Accueil (toute heure entamée est due)			
* <u>Tarifs avec quotient familial</u>			
QU 1:0 € à 331 € QU 2:332 € à 574 € QU 3:574 € et +			Rentrée scolaire 2015/2016
* <u>Tarifs enfants de ST FLORENT</u>			
Tarifs à la 1/2 heure, le matin, le soir : lundi, mardi de 16 h 00 à 18 h 30, jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 15			Délibération du 25/06/2015
QU 1		0,90 €	
QU 2		0,95 €	
QU 3		1,00 €	
Forfait NAP jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 45			
QU 1		1,80 €	
QU 2		1,90 €	
QU 3		2,00 €	
Forfait du jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 30			
QU 1		1,30 €	
QU 2		1,40 €	
QU 3		1,50 €	
* <u>Tarifs enfants hors commune de ST FLORENT</u>			
Tarifs à la 1/2 heure, le matin, le soir : lundi, mardi de 16 h 00 à 18 h 30, jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 15			
QU 1		1,00 €	
QU 2		1,10 €	
QU 3		1,20 €	
Forfait NAP jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 45			
QU 1		2,00 €	
QU 2		2,20 €	
QU 3		2,40 €	
Forfait du jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 30			
QU 1		1,50 €	

QU 2		1,60 €	
QU 3		1,80 €	
<u>Classes de neige</u>	Tarif/famille suivant QF	Aide Conseil Général et Commune	
<u>Service Activités Jeunesse</u>		Suivant QF	
* Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) été et petites vacances	Délibération du 25/06/2015 Année 2016	aide Caf, famille & ville.	
* <u>Petites et grandes vacances</u>			
Inscription annuelle due au 1er séjour		5,95 €	
<u>Enfants de ST FLORENT</u>			
Repas		3,20 €	
Goûter		0,95 €	
Mini-camp (alimentation)		8,30 €	
Mini-camp (hébergement par nuit)		7,50 €	
<u>Enfants communes extérieures</u>			
Repas		3,90 €	
Goûter		0,95 €	
Mini-camp (alimentation)		9,70 €	
Mini-camp (hébergement par nuit)		7,50 €	
Repas adulte		3,55 €	
Goûter adulte		0,95 €	
* Centres de vacances d'été : Péronne, Carolles Morzinne, Itinérant Croatie/Adriatique, Grèce, Espagne-Portugal	Pas de séjour en 2015		Néant
* <u>Défi jeunes/Entreprises</u> : droits d'inscription à l'épreuve	1er Janvier		
Participant âgé de moins de 26 ans			3,00 €
Participant âgé de plus de 26 ans			6,00 €
<u>Accueil Ado</u>			
* Inscription/jeune	1er Janvier		5,00 €
<u>Relais Assistantes Maternelles</u>			
Fréquentation de la salle par des associations extérieures	Délibération du 25/06/2015		
* A l'heure		14,00 €	
* A la demi-journée		42,00 €	
* A la journée		84,00 €	

SPORTS**EXTERIEURS : Communes, associations
et autres organismes***** Gymnases municipaux (MD & SF)**

Tous les jours de la semaine -tarif horaire-

9,80 €*** Autres salles sportives (salle Pierre
Mendès France et Dojo M. Baquet)**

Tous les jours de la semaine -tarif horaire-

9,80 €*** Stade Maurice Baquet**

* Journée

28,30 €

* 1/2 journée

14,15 €**Utilisation des stades municipaux :*****SOUBIRAN**

(bail emphytéotique du 26/02/71)

par l'association U.S.F par an

14,90 €***Maurice BAQUET**

par l'association AS Beausejour par an

14,90 €**Gymnastique douce**

*10 séances

22,10 €

* 5 séances

13,05 €**CULTURE****LOCATION DES SALLES****MUNICIPALES**

1er Janvier

Salengro*Manifestations sans but lucratif**Associations de la Commune**Gratuit**Associations extérieures

* A l'heure

14,00 €

*1/2 journée

33,00 €

frais de fonctionnement

11,00 €

*1 journée

66,00 €

frais de fonctionnement

22,00 €

Manifestations à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
*1/2 journée			29,00 €
frais de fonctionnement			11,00 €
* 1 journée			58,00 €
frais de fonctionnement			22,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
* A l'heure			14,00 €
*1/2 journée			50,00 €
frais de fonctionnement			17,00 €
* 1 journée			100,00 €
frais de fonctionnement			34,00 €
*Centre Louis Aragon			
1) GRANDE SALLE dont foyer			305,00 €
Caution			
Manifestations sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
* Associations caritatives (Ptes ou gdes manifestations)			Gratuit
frais de fonctionnement (sans cuisine)			Gratuit
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			100,00 €
<u>* Petite manifestation</u>			
frais de fonctionnement (sans cuisine)			50,00 €
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			100,00 €
<u>* Grande manifestation</u>			
frais de fonctionnement (sans cuisine)			50,00 €
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			100,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
<u>* Petite manifestation</u>			
frais de fonctionnement (sans cuisine)			156,00 €
cuisine			100,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			110,00 €
			200,00 €
<u>* Grande manifestation</u>			
frais de fonctionnement (sans cuisine)			312,00 €
cuisine			100,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			110,00 €
			200,00 €

Manifestations à but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
* Petite manifestation		121,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		70,00 €
cuisine		77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		140,00 €
* Moyenne manifestation		169,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		70,00 €
cuisine		77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		140,00 €
* Grande manifestation		237,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		70,00 €
cuisine		77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		140,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
* Petite manifestation		242,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		140,00 €
cuisine		154,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		280,00 €
* Moyenne manifestation		338,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		140,00 €
cuisine		154,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		280,00 €
* Grande manifestation		474,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		140,00 €
cuisine		154,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		280,00 €
2) FOYER SEUL		
Caution		160,00 €
<u>Associations de la Commune</u>		Gratuit
3) AUDITORIUM		
Caution		160,00 €
Manifestations sans but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
Petite manifestation		Gratuit
frais de fonctionnement (sans cuisine)		Gratuit
cuisine		55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		56,00 €

<u>Associations extérieures</u>		
* A l'heure		14,00 €
* Petite manifestation		68,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		60,00 €
cuisine		83,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		84,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		54,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		40,00 €
cuisine		55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		56,00 €
2 journées		95,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		70,00 €
cuisine		96,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		98,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>		
1 journée		81,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		60,00 €
cuisine		83,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		84,00 €
2 journées		143,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		105,00 €
cuisine		144,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		147,00 €
Manifestations à but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
* Petite manifestation		68,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		56,00 €
cuisine		77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		78,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
* A l'heure		14,00 €
* Petite manifestation		102,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		84,00 €
cuisine		116,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		117,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		76,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)		56,00 €
cuisine		77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)		78,00 €

2 journées			133,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			98,00 €
cuisine			135,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			137,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>			
1 journée			114,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			84,00 €
cuisine			116,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			117,00 €
2 journées			200,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			147,00 €
cuisine			203,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			206,00 €
4) Participation aux frais pour mise à disposition de techniciens et/ou de matériel.			
* <u>Technicien</u> : forfait tarif horaire pour 1 agent technicien son et/ou lumière			16,00 €
* <u>Matériel</u> :			
Caution			300,00 €
Praticables : tarif unitaire			3,00 €
Grilles d'exposition : tarif unitaire			1,00 €
Sono mobile (forfait)			25,00 €
Avancé de scène : forfait montage/démontage par 2 techniciens			65,00 €
TARIFS D'ENTREES SPECTACLES PRODUITS AU CENTRE L. ARAGON			
*Niveau 1 : spectacle jeune public			
Tarif plein			8,00 €
Tarif réduit			5,50 €
Tarif groupe			4,50 €
<u>Précisions pour le niveau 1 :</u>			
Tarif réduit = scolaires			
Tarif groupe = Centre de loisirs, CCAS, COS, Comité d'entreprise, Amicale du personnel, Ets scolaires 1er et 2ème degré			
Gratuit = accompagnateurs (accueil de loisirs et cadres scolaires) et enfants de moins de 3 ans.			
<u>Invitation</u> : ticket exonéré			
Carte fidélité au public (valable 2 ans)			
1 entrée gratuite après 5 entrées payantes			
Festival Jeune Public du 26 Octobre 2016 au 30 Octobre 2016			
<u>Pour 1 spectacle</u>			
Tarif adulte			8,00 €
Tarif enfant			5,50 €

<u>Pour 2 spectacles</u>			
Tarif unique			11,00 €
<u>Pour 3 spectacles</u>			
Tarif unique			15,50 €
<u>Pour 4 spectacles</u>			
Tarif unique			20,00 €
<u>Pour 5 Sepctacles</u>			
Tarif unique			22,50 €
<u>SALLE POLYVALENTE</u>			
<u>GRANDE SALLE</u>			
Caution			305,00 €
Manifestation sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée (réunion, conférence)			Gratuit
frais de fonctionnement (sans cuisine)			Gratuit
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			80,00 €
vaisselle			30,00 €
1 journée			60,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			50,00 €
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			80,00 €
vaisselle			30,00 €
2 journées			105,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			88,00 €
cuisine			96,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			140,00 €
vaisselle			30,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			96,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			50,00 €
cuisine			55,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			80,00 €
vaisselle			30,00 €
2 journées			168,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			88,00 €
cuisine			96,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			140,00 €
vaisselle			30,00 €

<u>Associations extérieures</u>			
1 journée			90,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			75,00 €
cuisine			83,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			120,00 €
vaisselle			45,00 €
2 journées			158,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			132,00 €
cuisine			145,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			210,00 €
vaisselle			45,00 €
<u>Privés extérieurs</u>			
1 journée			144,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			75,00 €
cuisine			83,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			120,00 €
vaisselle			45,00 €
2 journées			252,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			132,00 €
cuisine			145,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			210,00 €
vaisselle			45,00 €
Manifestations à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée			84,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			70,00 €
cuisine			77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			112,00 €
vaisselle			30,00 €
2 journées			147,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			123,00 €
cuisine			135,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			196,00 €
vaisselle			30,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			134,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			70,00 €
cuisine			77,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			112,00 €
vaisselle			30,00 €

2 journées			235,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			123,00 €
cuisine			135,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			196,00 €
vaisselle			30,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
1 journée			126,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			105,00 €
cuisine			116,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			168,00 €
vaisselle			45,00 €
2 journées			221,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			184,00 €
cuisine			203,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			294,00 €
vaisselle			45,00 €
<u>Privés extérieurs</u>			
1 journée			201,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			105,00 €
cuisine			116,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			168,00 €
vaisselle			45,00 €
2 journées			352,00 €
frais de fonctionnement (sans cuisine)			184,00 €
cuisine			203,00 €
frais de fonctionnement (avec cuisine)			294,00 €
vaisselle			45,00 €
<u>PETITE SALLE</u>			
Caution			160,00 €
Manifestations sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée (réunion, conférence...)			Gratuit
frais de fonctionnement			Gratuit
1 journée (repas, anniversaire...)			45,00 €
frais de fonctionnement			40,00 €
2 journées (réunion, conférence...)			Gratuit
frais de fonctionnement			Gratuit
2 journées (repas, anniversaire...)			79,00 €
frais de fonctionnement			70,00 €

<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			54,00 €
frais de fonctionnement			40,00 €
2 journées			95,00 €
frais de fonctionnement			70,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
A l'heure			14,00 €
1 journée			68,00 €
frais de fonctionnement			60,00 €
2 journées			119,00 €
frais de fonctionnement			105,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>			
1 journée			81,00 €
frais de fonctionnement			60,00 €
2 journées			143,00 €
frais de fonctionnement			105,00 €
Manifestation à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée			68,00 €
frais de fonctionnement			56,00 €
2 journées			119,00 €
frais de fonctionnement			98,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			76,00 €
frais de fonctionnement			56,00 €
2 journées			133,00 €
frais de fonctionnement			98,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
A l'heure			14,00 €
1 journée			102,00 €
frais de fonctionnement			84,00 €
2 journées			179,00 €
frais de fonctionnement			147,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>			
1 journée			114,00 €
frais de fonctionnement			84,00 €
2 journées			200,00 €
frais de fonctionnement			147,00 €

<u>Tarif vaisselle à remplacer</u>			
Assiette plate			3,00 €
Assiette creuse			2,85 €
Assiette à dessert			2,30 €
Tasse à café			2,20 €
Soucoupe (de tasse à café)			1,90 €
Verre à eau			1,55 €
Verre à vin			1,45 €
Flûte à champagne			1,40 €
Couteau			3,10 €
Fourchette			2,10 €
Cuillère			2,10 €
Cuillère à café			1,35 €
Broc			2,50 €
Corbeille			6,20 €
<u>Tarif mobilier ou autre à remplacer au prix coûtant</u>			
Chaise			174,55 €
Table			550,65 €
Quart de rond (raccord 2 tables)			234,35 €
<u>SALLE DE MASOEUVRE</u>			
Caution			
Manifestation sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée (réunion, conférence...)			Gratuit
frais de fonctionnement			Gratuit
1 journée (autres manifestations)			45,00 €
frais de fonctionnement			40,00 €
2 journées (réunion, conférence....)			Gratuit
frais de fonctionnement			Gratuit
2 journées (autres manifestations)			79,00 €
frais de fonctionnement			70,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			54,00 €
frais de fonctionnement			40,00 €
2 journées			95,00 €
frais de fonctionnement			70,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
A l'heure			14,00 €
1 journée			68,00 €
frais de fonctionnement			60,00 €
2 journées			119,00 €
frais de fonctionnement			105,00 €

1er Janvier

<u>Privés extérieures de la Commune</u>			
1 journée			81,00 €
frais de fonctionnement			60,00 €
2 journées			143,00 €
frais de fonctionnement			105,00 €
Manifestation à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
1 journée			68,00 €
frais de fonctionnement			56,00 €
2 journées			119,00 €
frais de fonctionnement			98,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée			76,00 €
frais de fonctionnement			56,00 €
2 journées			133,00 €
frais de fonctionnement			98,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
A l'heure			14,00 €
1 journée			102,00 €
frais de fonctionnement			84,00 €
2 journées			179,00 €
frais de fonctionnement			147,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>			
1 journée			114,00 €
frais de fonctionnement			84,00 €
2 journées			200,00 €
frais de fonctionnement			147,00 €
<u>LOCATION DE SALLES COMMUNALES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES ELUS DE LA VILLE</u>			
Location comprenant les frais de fonctionnement valable 2 fois par an et par agent			
<u>*Salles Roseville</u>			
Petite Salle			
1 jour			20,00 €
2 jours			35,00 €
Grande Salle			
1 jour			50,00 €
2 jours			80,00 €
<u>*Auditorium Centre Aragon</u>			
1 jour			50,00 €
2 jours			80,00 €

<p><u>*Salle de Massoeuvre</u> 1 jour 2 jours</p>			<p>20,00 € 35,00 €</p>
<u>PARC DU CHATEAU</u>			
<p>* Manifestation qui ne perçoivent pas de droits d'entrées Frais de fonctionnement</p>			<p>Gratuit 55,00 €</p>
<p>* Manifestation qui perçoivent des droits d'entrées Frais de fonctionnement</p>			<p>120,00 € 110,00 €</p>
1er Janvier			
<u>ESPACES PUBLICS OU PRIVES DE LA COMMUNE</u>			
(Place de la République, Stades, Quartiers, Lieudits, etc...)			
<p>* Manifestations qui ne perçoivent pas de droits d'entrées Frais de fonctionnement</p>			<p>Gratuit 55,00 €</p>
<p>* Manifestations qui perçoivent des droits d'entrées Frais de fonctionnement</p>			<p>Gratuit 110,00 €</p>
CINEMA LE RIO			
1er Janvier			
<p>* <u>Tarif plein (35 mm)</u></p>			<p>7,00 €</p>
<p>* <u>Tarif Numérique 2D</u></p>			<p>7,00 €</p>
<p>* <u>Tarif Numérique 3D (avec location lunettes)</u></p>			<p>8,00 €</p>
<p>* <u>Tarif réduit (35 mm)</u></p>			<p>5,50 €</p>
<p>* <u>Tarif réduit Numérique 2D</u></p>			<p>5,50 €</p>
<p>* <u>Tarif réduit Numérique 3D (avec location lunettes)</u></p>			<p>6,50 €</p>
Tarifs réduits :			
1) Etudiants, scolaires, chômeurs, membres des CE personnes de + de 65 ans, familles nombreuses égal à la valeur d'un cinéchéque			
2) Séance dans le cadre de l'animation du Centre Aragon "l'Octobre de la Flamboyance"			
3) Tout public le jeudi ainsi que le samedi à la séance de 14H00			
* <u>Cartes de fidélité</u> : une séance gratuite après validation de 9 entrées,			
<p>* <u>"Collège et lycéens au cinéma"</u> entrées réservées aux élèves et lycéens inscrits au dispositif "Collège et lycéens au Cinéma"</p>			<p>2,50 €</p>
<p>* <u>"Ecole et cinéma"</u> entrées réservées aux scolaires</p>			<p>2,30 €</p>

* <u>Vente de confiseries et de boissons</u> variable en fonction du conditionnement			2,00 € 1,50 € 1,00 € 0,50 €
* <u>Séance pour scolaires du 1er degré et</u> <u>pour le Collège Voltaire, Lycées (hors cadre "collège au cinéma" et "école et cinéma" et "lycéens au</u> <u>cinéma")</u>			3,00 €
* <u>"Fête au cinéma" (durée 1 semaine)</u>			4,00 €
MEDIATHEQUE			
	1er Janvier		
* <u>Tarifs des photocopies</u> Photocopie noir et blanc - format A4 Photocopie couleur - format A4			0,15 € 0,30 €
* <u>Participation à des ateliers</u> Tarif petit atelier Tarif grand atelier			5,70 € 12,90 €
* <u>Détérioration boîtiers sécurisés DVD et CD</u>			2,90 €
* <u>Duplicata de carte d'adhérent</u>			1,95 €
* <u>Pass St-Flo</u> Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 3 Type de supports : livres, revues			Gratuit
* <u>Pass Junior</u> Toute personne de moins de 16 ans Accès : sections Ados et Jeunesse Nombre de documents empruntables : 7 Type de supports : livres, revues, CD, jeu (maxi 1), DVD (maxi 1)			Gratuit
* <u>Pass Biblio in</u> Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 7 Type de support : livres, revues, jeu (maxi 1)			4,80 €
* <u>Pass Biblio out</u> Habitant extérieur de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 7 Type de supports : livres, revues, jeu (maxi1)			9,60 €

<p>* <u>Pass Média in</u> Habitant de Saint florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables ! 4 Type de supports : CD, DVD</p>			4,80 €
<p>* <u>Pass Média out</u> Habitant extérieur à Saint florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 4 Type de supports : CD, DVD</p>			9,60 €
<p>* <u>Pass Open in</u> Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes sections Nombre de documents empruntables : 11 Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1)</p>			7,40 €
<p>* <u>Pass Open out</u> Habitant extérieur à Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 11 Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1)</p>			17,00 €
<p>Les Pass Biblio, Média, Open peuvent se cumuler entre eux Le Pass Junior doit figurer seul sur la carte adhérent</p>			
<p><u>EQUIPEMENTS ET STRUCTURES</u></p>			
<p>Caution prêt marabout</p>			100,00 €
<p><u>Associations locales, Personnel de la ville et Elus</u></p>			Gratuit
<p><u>Associations extérieures et privés</u> Tarifs par jour *Structure 8m x 5m (3) *Structure 4m x 4m (1) *Tables (80) *Bancs (160) *Barrière mobile de sécurité</p>			90,00 € 36,00 € 2,00 € 1,00 € 0,50 €
<p><u>Associations locales, extérieurs</u> Tarifs à l'heure *Camion avec chauffeur *Fourgon 3,5 tonnes avec chauffeur</p>			40,00 € 20,00 €

<u>Mise à disposition de personnel technique</u> *Main d'œuvre "horaires normaux" *Main d'œuvre "hors horaires normaux" *Main d'œuvre "dimanche et jours fériés" *Main d'œuvre "heures de nuit" <u>Personnel de la ville à partir du 2ème prêt de matériels</u> mêmes tarifs pour camion, fourgon et main d'œuvre			42,00 € 53,00 € 87,00 € 104,00 € Voir ci-dessus
<p style="text-align: center;"><u>PRIX DU BOIS</u></p> Mètre cube / habitants de St Florent Mètre cube / Habitants hors commune	1er Janvier		9,00 € 12,00 €
<p style="text-align: center;"><u>DIVERS</u></p> * Amicale des chasseurs - Redevance annuelle à l'hectare * Repas organisé hors cadre scolaire (repas des anciens...) * Bon cadeau pour le Noël des enfants du personnel	Délibération du 01/09/2015 1er Janvier 1er Janvier	à c/ 01/09/15 à c/ 01/09/16	2,50 € 2,70 € Gratuit 38,00 €
<p style="text-align: center;"><u>DROITS DE TERRASSE (au m2)</u></p> * Terrasse saisonnière 3 mois * Terrasse à l'année * Terrasse couverte	1er Janvier		1,50 € 2,20 € 4,00 €
<p style="text-align: center;"><u>T.L.P.E.</u></p> <u>Taxe Locale sur la Publicité Extérieure</u>		A délibérer avant Juillet 2016 pour TLPE 2017	
CLASSIFICATION / TYPE DE MANIFESTATION			
<u>Petites manifestations :</u> Galette des rois, Petits spectacles (ex. gala de danse classique...) Assemblées générales Arbres de Noël.	Moyennes manifestations Rifles Concours de belote Thés dansants, Défilés de mode Congès uniquement ceux ayant un lien avec une association locale	Grandes manifestations Bals Concerts Congrès Expositions	